



Extrait du site Terre-en-vue

<https://terre-en-vue.be/actualite/article/utile-notre-fondation>

# Utile, notre fondation !

- Actualité -

Date de mise en ligne : vendredi 2 septembre 2016

---

**Copyright © Terre-en-vue - Tous droits réservés**

---

Une bonne nouvelle, cela s'annonce et se partage :

La fondation Terre-en-vue vient d'être **reconnue** par le ministère fédéral de la Justice comme étant "**d'utilité publique**", en raison de son objet social qui vise à préserver les terres agricoles pour des projets nourriciers durables.

Cette reconnaissance souligne encore la **pertinence des actions menées par notre mouvement citoyen**. Elle tombe à pic pour permettre à la fondation de recevoir son premier patrimoine foncier légué par l'asbl Chante Terre (plus d'infos dans notre prochaine newsletter, en octobre).

Plus jeune (créée fin 2015) et encore un peu moins connue que sa grande soeur la coopérative, la fondation Terre-en-vue est un rouage essentiel au sein du mouvement. Elle a été mise en place pour recevoir les dons de terre et d'argent, afin de les mettre à disposition du mouvement.

Et bien sûr, ici aussi **vous avez votre rôle à jouer !**

### Comment ?

C'est simple : pour soutenir la fondation à long terme, nous vous invitons à établir un **ordre permanent d'un montant de 5 ou 10Euros/mois**, car - on ne vous l'apprend pas - ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières !

De plus, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt. Pour ce faire,

- ▶ veuillez établir l'ordre permanent sur le compte BE10 0000 0000 0404 ouvert auprès de la Fondation Roi Baudouin
- ▶ avec la communication structurée +++015/1570/00031+++ (minimum 40 euros par année fiscale).

**Et ainsi, le tour est joué, la fondation enjouée, et notre mouvement renforcé !**

**Merci déjà !**